

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de VILLANOVA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 21 juin 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jean Dominique VINCILEONI, veuf de Madame Françoise MARTINETTI, né à AJACCIO (Corse-du-Sud), devenue depuis VILLANOVA (Corse-du-Sud) dans le courant de janvier 1847 et est décédé à VILLANOVA (Corse-du-Sud) le 20 octobre 1929, et après son décès susvisé, Monsieur Paul VINCILEONI, époux de Madame Julie MUFRAggi, né à VILLANOVA (Corse-du-Sud) le 17 novembre 1884 et décédé à VILLANOVA le 09 juin 1938 et Monsieur Joseph Antoine VINCILEONI, époux de Madame Marie MARTINETTI, né à VILLANOVA (Corse-du-Sud) le 20 juin 1888 et décédé à VILLANOVA le 13 avril 1954, ont eu la possession depuis plus de trente années au jour de son décès, des biens ci-après désignés. Qu'après son décès, ses ayants droit ont eu la possession des biens de manière publique, continue, paisible, publique et non équivoque.

Diverses parcelles de terre lieudit Villanova : section B n° 46 pour 04ca, section B n° 48 pour 09a 61ca, section B n° 296 pour 49a 68ca et section B n° 298 pour 03a 07ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**